

LE MONT PINACLE

Le développement touristique vs la protection d'un milieu naturel

par Guy L. Coté, Union québécoise pour la conservation de la nature

Ma conférence portera essentiellement sur certaines lacunes dans les mécanismes de planification des espaces naturels au Québec, s'appuyant sur l'expérience vécue d'un groupe de citoyens. Je vous présenterai la région naturelle dans laquelle est situé le mont Pinnacle, les démarches qui ont été faites pour faire reconnaître par les autorités les caractéristiques exceptionnelles de ce massif, et les difficultés actuelles qui pourraient contrecarrer toute décision ultérieure de protéger cette montagne.

Le Québec a été divisé par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche en 45 «régions naturelles», utilisant surtout des critères physiographiques avec ajustements des limites en fonction des domaines végétaux. C'est sur ces régions que s'appuie la politique des parcs du MLCP. Je vais vous en présenter une, celle des «Monts Sutton» (A-7). À l'extrême sud-ouest se trouve le mont Pinnacle, à côté du village de Frelighsburg.

La région naturelle «Monts Sutton» (A-7)

La région A-7 est un territoire montagneux qui domine le Plateau appalachien, chevauchant le sud des Cantons de l'Est entre Granby et Sherbrooke. Elle comprend le lac Memphrémagog, profond de 100 mètres. Les centres urbains les plus importants sont Magog et Cowansville. Fondée par des Loyalistes à la fin du 18^{ème} siècle, la région se francise au fur et à mesure que les familles pionnières s'éteignent ou que leurs descendants émigrent vers le Canada anglais.

La chaîne de Sutton, aux sommets généralement bien individualisés, constitue le prolongement de la chaîne principale des Montagnes vertes du Vermont. À partir de la frontière, cette chaîne a une altitude moyenne de 610 m sur une largeur de 36 km. À peu de distance, nous retrouvons les monts Pinnacle (708 m), Bear (678 m), Owl Head (754 m) et Sugar Loaf (663 m) qui sont situés de chaque côté des monts Sutton (967 m). L'assise géologique est constituée d'un mélange de roches sédimentaires et de roches volcaniques. Certains hauts flancs, comme ceux du mont Pinnacle, sont caractérisés par une fragile zone de till meuble et quelquefois un sommet rocailleux.

La région affiche un climat tempéré continental, avec chutes de neige annuelles de 2 à 3 mètres. L'extrémité ouest côtoie un micro-climat favorable à la culture des pommes (par exemple, sur les flancs ouest et sud du mont Pinnacle). La composition forestière est dominée par l'érablière (à bouleau

jaune et laurentienne). Partout dans la région, les coupes, les feux de forêts, le défrichement et les chablis ont affecté les forêts accessibles, majoritairement des terres privées.

La région A-7 est remarquable pour la qualité de son paysage. Des études préliminaires ont été effectuées par le département d'Architecture du paysage de l'Université de Montréal en vue de caractériser les enjeux et les potentiels, face aux transformations en cours. La faune est abondante et les peuplements de cerf de Virginie sont deuxième en importance au Québec. La forêt supporte une kyrielle d'oiseaux qui font le bonheur des ornithologues. Le renard gris, espèce rare au Québec, est confiné à cette région.

Le parc provincial de récréation d'Orford (58 km², pistes de ski alpin, aires de camping), une réserve écologique du ministère de l'Environnement nouvellement constituée dans la vallée Ruitier (1.2 km²), et quelques terrains détenus par l'intendance privée constituent pour l'instant les seuls territoires légalement protégés.

La Commission de protection du territoire agricole protège les territoires ruraux s'ils ont un potentiel agricole. Cette protection se révèle cependant éphémère au fur et à mesure que l'activité agricole délaisse les terres marginales. Il se produit alors le phénomène du «dézonage», accéléré par les pressions des promoteurs. L'an dernier, une partie du mont Pinnacle a été «dézonée» par le gouvernement du Québec.

Le Fonds mondial pour la nature estime que la région «A-7» n'est que partiellement représentée par un régime adéquat de protection. Le statut légal de «Parc de récréation» donne au parc d'Orford la mission de «favoriser la pratique d'activités récréatives en plein air», tout en voulant protéger le territoire. Le site d'Orford a été choisi non pas dans le but de représenter la diversité biologique mais pour satisfaire les besoins récréatifs de la population. La classification de parc de récréation met donc au second plan la pérennité de cette protection, et elle n'est pas considérée comme adéquate à long terme selon les critères généralement reconnus par les autorités compétentes au Canada.

Le tourisme et le progrès

Le massif des monts Sutton affiche une grande popularité, le réseau routier permettant d'y accéder

en 1 heure 30 à partir de Montréal, dont les 3 millions d'habitants constituent presque la moitié de la population du Québec. Les pressions démographiques et touristiques sont donc très fortes.

Au cours des années 90, les mêmes phénomènes qui ont caractérisé entre 1950 et 1980 la semi-urbanisation des Laurentides au nord de Montréal ont commencé à se reproduire, transformant des authentiques communautés villageoises en centres de service de l'industrie touristique ou en lointaines banlieues-dortoir dont la trame effilochée le long des routes pittoresques, des rivières et des lacs s'est révélé dans les Laurentides économiquement et écologiquement désastreuse.

Les séquelles de cette semi-urbanisation rurale sont souvent subtiles, indirectes et, au départ, quasi-invisibles. En 1986, le ministre québécois de l'Environnement d'alors, monsieur Clifford Lincoln, avait proposé un code d'éthique environnementale dans le cadre des consultations de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Ce code voulait rompre l'isolement relatif entre les responsables du tourisme et les intervenants environnementaux. Monsieur Lincoln avait écrit: «Si nous ne changeons pas nos attitudes et nos mentalités, nous serons obligés de réparer et de restaurer à jamais.»

Un «Parc régional éclaté»

Dans le sillon de ces préoccupations, un groupe de citoyens, Parc d'environnement naturel de Sutton Inc., s'est fait le promoteur du concept innovateur pour le Québec de «Parc régional éclaté». Il s'agit d'une grappe d'aires de protection de territoires (sommet et hauts flancs de montagnes, marais, lacs) distribués dans un ensemble plus vaste comprenant villes, villages, entreprises agricoles, aires de récréation intensives, etc. Fait partie du concept l'idée de «corridors verts» reliant les aires de protection les unes avec les autres. Le parc éclaté s'inscrit dans le cadre d'un développement régional «durable».

Divers territoires éparpillés ici et là pourraient donc être éventuellement protégés légalement par les autorités gouvernementales, régionales ou municipales, ou encore par l'intendance privée. Un organisme de coordination favoriserait la mise en place de services communs, l'implication active de la population régionale ainsi qu'une publicité touristique, un plan d'implantation, un service d'animation, etc.

L'idée a été généralement bien accueillie mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit surtout de terres privées dont il faudrait au moins acquérir les servitudes appropriées, par achat ou par don. Notons qu'il existe à Sutton un centre majeur de ski alpin doté de 55 pistes de descente, donc un moteur économique attirant une clientèle considérable et saisonnière.

Le mont Pinacle

Le mont Pinacle fait partie du projet de «Parc régional éclaté». Il est décrit dans une brochure rendue possible par une subvention du Fonds mondial de la nature. Un groupe de citoyens, l'Association pour la conservation du mont Pinacle, appuyée par l'UQCN, tente depuis plus de 5 ans de promouvoir la protection légale d'une des dernières montagnes à proximité de Montréal qui est toujours à l'état naturel.

Le mont Pinacle est en effet ciblé par un ambitieux projet récréo-touristique intensif (golf, ski alpin, résidentiel intégré de plus de 250 unités résidentielles atteignant même les plus hauts flancs, à quelques 50 mètres du sommet). C'est un cas classique qui oppose promoteurs et écologistes. Le projet est de nature strictement privée, haut de gamme, inspiré par un développement semblable à Queechee, au Vermont.

Le mont Pinacle est situé un peu en retrait du massif des monts Sutton, ce qui lui donne son aspect distinctif. Le sommet est constitué d'une large plate-forme rocailleuse à partir de laquelle le visiteur peut observer le paysage aux 360 degrés. Même en l'absence de tout affichage ou publicité à cet effet, des milliers de personnes font annuellement l'ascension de la montagne, empruntant un sentier sur terres privées qui passe par une érablière de grande beauté. La vue panoramique laisse découvrir les Montérégiennes, le lac Champlain et les chaînes des Adirondaks. Par temps clair on peut apercevoir le fleuve et le mât olympique à Montréal. Aucune autre montagne dans cette partie de l'Estrie n'offre un tel panorama au visiteur.

Le massif est au centre d'une zone d'environ 45 km² où résident en permanence environ 190 personnes le long des routes publiques. C'est une communauté diversifiée: agriculteurs, jeunes familles, retraités, intellectuels, travailleurs, francophones, anglophones. Un tiers des résidences sont de villégiature. Les 8 000 acres comptent pour environ 35% de la superficie totale de Frelighsburg.

D'intéressants vestiges archéologiques attribués à la nation Abénaquis sont situés sur le flanc sud du mont Pinacle. Ces vestiges inusités prennent la forme de grands cercles de pierre entourés de plantes médicinales, non loin d'une source naturelle. Le site servait vraisemblablement de lieu de campement pour les Abénaquis au cours de leurs migrations du Lac Champlain à la Rivière Saint-François. Les autochtones ont déjà plusieurs fois exprimé aux autorités leur volonté que l'endroit soit protégé. La montagne a été qualifiée de site sacré par les Abénaquis des deux côtés de la frontière.

La région environnante est essentiellement rurale. C'est une contrée ondulante aujourd'hui recherchée par une jeune clientèle et par les retraités. Le village de Frelighsburg lui-même est situé à 8 km à l'ouest. Fondé vers 1794 par des Loyalistes et des immigrants palatins venus de la vallée de l'Hudson,

Frelighsburg fut longtemps consacré à la production laitière, puis à partir de 1930, à la pomoculture. Frelighsburg est aujourd'hui reconnu comme un des beaux villages de la région. On y retrouve le moulin Frelig, monument historique classé et protégé par le ministère des Affaires culturelles.

Une étude de 1988 du ministère québécois de l'Environnement, le rapport Gratton, a reconnu que la végétation et la faune du mont Pinnacle étaient représentatifs des écosystèmes typiques de cette région des Cantons de l'Est. Des recherches récentes suggèrent que le Pinnacle renferme une mosaïque importante d'habitats, en fonction à la fois de sa faune et de sa végétation. Ce massif est donc un bon candidat pour contribuer à la protection de la biodiversité régionale en en faisant une zone de préservation non-intégrale. Depuis la conférence de Rio sur l'environnement, le concept de «biodiversité» fait partie du vocabulaire mondial. La biodiversité se définit comme l'ensemble des gènes, des espèces et des écosystèmes dont dépend la qualité de vie des êtres humains. Il est donc essentiel pour le Québec - comme partout ailleurs - d'intégrer ce constat dans sa planification.

Position de l'UQCN

C'est dans cette optique que l'UQCN a demandé aux autorités fédérales et provinciales de promouvoir la protection du mont Pinnacle en raison des pressions immédiates de développement qui s'y exercent. Plusieurs pistes pourraient être explorées.

Le Conseil consultatif canadien de l'environnement dans son récent rapport «Une vision des zones protégées pour le Canada», recommande au gouvernement fédéral de maintenir et d'accroître le système de désignation du Programme des sites canadiens (Canadian Landmarks), pour encourager la formation de partenariats susceptibles de protéger des phénomènes naturels ou géologiques particuliers, en aidant les organismes privés à recueillir des fonds et en suscitant l'appui du public. Des encouragements fiscaux pourraient également être accordés. Signalons la formation récente de la Fiducie foncière Mont Pinnacle qui tente actuellement de recueillir des fonds de source locale.

Du côté provincial, la récente levée du moratoire sur la création de nouveaux parcs par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec pourrait également apporter des éléments de solution.

Enfin, le mont Pinnacle est situé dans le territoire couvert par la future «Réserve de la Biosphère Lac Champlain/Massif des monts Sutton», destinée à être le pendant de la Réserve américaine de la biosphère déjà accréditée par l'UNESCO. Le Pinnacle fait partie du bassin hydrographique du lac Champlain et constitue une «zone de coopération» internationale.

L'emprise du niveau local

Mises à part ces considérations et ces espoirs, il m'incombe de vous dire, à regret, que le sort du mont Pinnacle semble apparemment avoir été refoulé au niveau strictement local par les instances gouvernementales supérieures.

Au Québec, l'aménagement du territoire a été confié en 1979, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), aux municipalités régionales de comté (MRC), créées par cette Loi expressément à cette fin. Ce sont des corporations dirigées par un Conseil formé des maires des municipalités qui la composent. L'autorité n'est donc pas élue au suffrage régional et elle n'a pas le pouvoir de percevoir des impôts fonciers. Ni Frelighsburg ni la MRC de Brome-Missisquoi dans lequel ce village est situé ne disposent des sommes requises pour assurer la protection du mont Pinnacle.

Les MRC sont des créations administratives qui s'insèrent entre deux instances gouvernementales élues: l'Assemblée nationale du Québec et les Conseils municipaux. Les MRC ne sont pas imputables devant les citoyens. Certains mécanismes dans la LAU veillent à ce que les grandes orientations gouvernementales soient respectées en matière d'aménagement, mais dans la pratique les propositions concrètes sont essentiellement formulées par les autorités municipales. Les décisions prises ne sont donc pas toujours à l'avantage de la région, les électeurs de chaque municipalité veillant à maximiser leurs intérêts particuliers.

Ces municipalités rurales sont souvent de taille démographique très modestes. On en compte 1,800 au Québec, trois fois plus qu'en Ontario. Frelighsburg, par exemple, avec une superficie de 123 km², n'a que 1065 habitants. La municipalité voisine d'Abercorn n'en a que 321. Les infrastructures professionnelles municipales sont donc réduites à leur plus simple expression et l'assise foncière ne permet même pas de financer des études et des expertises pour formuler adéquatement des plans d'aménagement à long terme. Les élus municipaux sont, par voie de conséquence, nettement désavantagés et notamment vulnérables aux pressions économiques des promoteurs, lesquelles ne coïncident pas toujours avec l'intérêt à long terme des citoyens, ni de ceux des sites naturels qui les entourent.

Qui plus est, les projets récréo-touristiques en milieux naturels ne sont pas assujettis à une procédure d'évaluation d'impact environnemental, comme le sont au Québec les projets de construction de routes, de barrages ou de dragage de rivières. Récemment, une Commission parlementaire de l'Assemblée nationale du Québec a recommandé que la Loi sur la qualité de l'environnement soit modifiée pour inclure ce genre de projet dans la procédure, mais il est à craindre que ces changements législatifs n'interviennent pas avant que le sort du mont Pinnacle ne soit scellé. Le recours à cette procédure permet aux projets

pouvant avoir un impact majeur sur les milieux naturels d'être examinés en fonction de leur justification et de leur faisabilité, de leur impact social, patrimonial, archéologique, paysager, démographique, etc, en plus de leurs impacts biophysiques.

Certains citoyens estiment que la conservation du mont Pinnacle apporterait à long terme une plus-value économique appréciable à la municipalité de Frelighsburg, beaucoup plus substantielle que l'apport, en terme de création d'emploi, provenant de la construction d'une nouvelle aire privée de récréation intensive. Ce discours est contesté par les partisans locaux du développement à tout prix. Malheureusement, il n'existe aucune expertise ou étude d'aménagement qui pourrait aider à trancher le débat.

Six conseillers, un maire

Au moment où je vous parle, le sort du mont Pinnacle semble être carrément entre les mains de six conseillers municipaux et d'un maire. La municipalité de Frelighsburg a récemment présenté des nouveaux règlements qui créeraient un périmètre d'urbanisation sur le flanc nord du mont Pinnacle. Ces règlements accorderaient au promoteur des droits réels qui seraient par la suite probablement trop onéreux à acquérir si jamais l'option de conservation était retenue. Les maigres ressources gouvernementales ou privées disponibles pour la protection des espaces naturels se dirigeront vraisemblablement vers des territoires aux prix plus abordables. La loi du marché aura triomphé encore une fois.

Le Conseil municipal, comme la population, est cependant divisé en ce qui concerne l'aménagement éventuel du mont Pinnacle. Ainsi il est possible que les historiens de l'avenir relateront qu'un seul conseiller, par son seul vote, aura scellé le sort de toute une montagne.

Ajoutons que depuis un an, plusieurs actes criminels (incendie de résidence, effraction et vandalisme, destruction d'équipement forestier), tous réputés avoir été associés à ce conflit politique, d'un côté comme de l'autre, commencent à peser lourd sur cette petite communauté rurale. Un conseiller a reçu des menaces anonymes qu'il lui faudrait voter «du bon bord».

En l'absence au Québec de mécanismes adéquats de planification territoriale, et dans un climat malsain de crainte, les citoyens soucieux de protéger la nature ne réussiront peut-être pas à éviter que des décisions irréversibles ne soient prises sous l'emprise d'intérêts économiques strictement locaux.

Conclusion

Ce portrait assez noir de la situation au mont Pinnacle ne devrait cependant pas décourager les amateurs de la nature quant à la situation dans

l'ensemble au Québec. L'UQCN travaille de près avec le Fonds mondial de la nature à sensibiliser les autorités fédérales et provinciales à l'urgence d'assurer la protection adéquate de toutes les régions naturelles du territoire québécois avant l'an 2000.

Il y a manifestement une ouverture plus grande, comme en témoignent les déclarations du ministre québécois, monsieur Gaston Blackburn. Plusieurs autres pistes restent à explorer. Certains modèles étrangers, comme les parcs régionaux français ou le National Trust en Grande Bretagne, pourraient servir d'inspiration. À côté de chez nous, au Vermont, existe une volonté politique évidente favorable à la protection de la nature et à la réglementation environnementale. Même dans les endroits les plus industrialisés aux États-Unis, comme à Détroit, les autorités commencent à édicter des règles d'aménagement très sévères.

Au Québec, la révision quinquennale des schémas d'aménagement des MRC doit débuter en 1993. L'UQCN espère que ce sera l'occasion pour les autorités gouvernementales de constater que les mécanismes en place n'ont pas été suffisants, et qu'une volonté politique plus favorable à la conservation de la nature sera essentielle au progrès de notre société et à notre qualité de vie.

le 13 août 1992

RÉFÉRENCES

- Association pour la conservation du mont Pinnacle. Le mont Pinnacle. 24 pp. Frelighsburg (1992)
- Conseil consultatif canadien de l'environnement. Une vision des zones protégées pour le Canada. pp 75, 81 Ottawa (1991)
- Coté, Guy L. Un parc de conservation pour le mont Pinnacle. Patrimoine Estrie. Le Fonds du Patrimoine estrien. Sherbrooke. Vol 5:2 (16), 1, 8-11 (1992)
- Deschênes, Jean-Claude. Le tourisme et l'environnement. Colloque sur la gestion touristique. Ministère de l'Environnement. Québec. 9 pp. (25 mai 1988)
- Domon, Gérald. Le patrimoine paysager: un nouvel enjeu en aménagement. Patrimoine Estrie. Le Fonds du Patrimoine estrien. Sherbrooke. Vol 5:2 (16), 2-3 (1992)
- Domon, Gérald. La transformation du contexte d'exploitation et l'avenir des paysages agro-forestiers. Communication présentée au colloque «Projet de paysage au Québec». Congrès de l'ACFAS 12 mai 1992 (Texte à paraître dans *Trames*)
- Domon, Gérald et Jean-François Bélanger. Estrie: des paysages agro-forestiers en transformation. Montréal. Continuité, no. 51, 10-14 (1991)
- Dubois, Jean-Marie & Pierre Mailhot. Les régions naturelles du Québec: A-7, monts Sutton. Direction de l'aménagement, Service de la planification du réseau, Ministère du loisir, de la chasse et de la pêche du Québec. 19pp. Québec (Mars 1985)
- Gratton, Louise. Le mont Pinnacle. Valeur écologique et conflits d'utilisation. Direction du patrimoine écologique. Ministère de l'Environnement. 57pp. Québec. (Novembre 1987)
- Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction générale du plein air et des parcs. Les parcs québécois. 7. Les régions naturelles. 1ère édition. 257pp. Québec (1986)
- Slack, Brian. Le nouveau défi causé par l'aménagement des zones montagneuses des Cantons de l'Est: préservation de l'environnement ou développement touristique. Études canadiennes/Canadian Studies. no. 31, 59-70 (1991)